Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-12**

Moteur haut rendement IE2

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place d'un moteur haut rendement de classe IE2 certifié selon la norme NF EN 60034-30.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Seules les actions engagées avant le 16 juin 2011 donnent lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans pour des moteurs de puissance nominale inférieure ou égale à 15 kW.
20 ans pour des moteurs de puissance nominale supérieure à 15 kW.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac en fonction de la puissance nominale du moteur Pn en kW		
	Pompes, ventilateurs, compresseurs	Autres moteurs
Pour Pn ≤ 15 kW	**750 x Pn + 4 300**	**490 x Pn + 2 800**
Pour Pn > 15 kW	**590 x Pn + 10 000**	**380 x Pn + 6 600**